**Procès-verbal Assemblée Générale Annuelle APEL des Trois Montagnes**

**9 juin 2024**

**Hôtel de ville de La Conception**

Ouverture de l’assemblée à 10h10.

Un décompte visuel permet de constater 41 membres présents en plus des 7 membres du CA.

**1-Nomination d’un(e) président(e) d’assemblée**

France Cantin est nommée. Elle expose immédiatement le décorum requis à la tenue d’une AGA respectueuse et constructive.

**2-Nomination d’un(e) secrétaire**

Robert Lepage est nommé.

**3-Adoption de l’ordre du jour**

Proposé par Julie Beaudoin et appuyé par Georges Bélec.

**4-Mot de bienvenue et présentation des membres du CA**

Pierre Gendron, président

Luc Martel, vice-président

Raymond Granger, administrateur

Robert Lepage, administrateur et secrétaire d’assemblée (en remplacement)

Vivian Fugère, trésorière

Christyne Bourret, administratrice

France Cantin, administratrice et présidente d’assemblée

Sont absents pour raisons personnelles :

Philippe Fugère, secrétaire permanent

Pierre Lefebvre, administrateur

Les membres du CA se présentent brièvement et souhaitent la bienvenue à l’assemblée.

**5-Mot du maire**

**5a-Introduction :**

Gaétan Castilloux plaide que la municipalité cherche à protéger l’environnement qui « est la seule vraie richesse » à considérer.

Il rappelle que depuis son entrée à la mairie, les nouveaux AirBnb sont maintenant interdits, qu’il fait partie du comité de la MRC sur les changements climatiques et qu’il est personnellement favorable au travail de protection des lacs qui se fait dans la municipalité. La caractérisation des berges se poursuit encore cette année.

Il remercie l’APEL de son implication dynamique au Lac des Trois Montagnes et rappelle que la municipalité soutient une association représentative par lac auprès de la municipalité.

**5b-Coupes forestières :**

*Protection du territoire*

Il est fait mention que suite à l’initiative de la Municipalité de Tremblant Nord, il existe maintenant une zone protégée à pérennité de plusieurs acres de boisés autour du lac Bibitte en regard des coupes forestières.

Dans la foulée de l’intention du gouvernement provincial de protéger 30% du territoire, la MRC (représentant conjointement Labelle, La Conception, Tremblant, Amherst et Brébeuf) dépose une demande pour protéger une partie équivalente du territoire. Ceci inclut les lacs Xavier, Boisseau, des Trois Montagnes et Concombre à la Conception.

De plus, une expertise en ingénierie, payée par la MRC, a permis d’estimer des coûts de réfection du chemin des Chênes Est à 6 millions de dollars advenant son utilisation pour le transport du bois de coupe.

En associant ceci à la non acceptabilité sociale, on espère protéger des coupes forestières le territoire en périphérie de ces lacs.

**5c-Points divers :**

*Lac Boisseau*

L’extrémité ouest du lac est sur le territoire de Labelle. Des chaloupes tractées par des quads seraient mises à l’eau dans cette portion. Un risque de contamination d’espèces envahissantes diverses est à craindre puisque le lac Labelle est contaminé par le myriophylle. On peut craindre également un éventuel essaimage vers les lacs des 3 Montagnes ainsi que Clyde. Le maire discutera avec celui (celle) de Labelle et invite l’APEL à procéder à une inspection visuelle du Lac Boisseau.

*Dépanneur et station service (coin 117 et principale?)*

Un urbaniste engagé par la famille Dubreuil développe un projet afin de le présenter à la Municipalité.

*Le Maire accepte de répondre à quelques questions :*

M. Simon Éthier demande ce qu’il advient des hydravions sur les lacs.

Le maire répond que ceci est de juridiction fédérale et que rien d’autre ne peut empêcher les modalités d’utilisation de ces appareils.

Mme Céline Brunet demande des éclaircissements à propos de la caractérisation des berges.

Le maire répond que la municipalité a les pouvoirs pour obliger les citoyens à corriger les manquements au règlement municipal.

M. Sigouin (ile des Falaises) s’inquiète du gabarit des bateaux sur le lac.

George Bélec Conseiller Municipal répond que ceci est de juridiction fédérale et qu’aucune contrainte municipale n’est possible.

M. Gilles Massicotte s’inquiète de la location de quai.

Le nouveau règlement d’urbanisme l’interdira selon le maire.

*Développement résidentiel à l’ancien camp Bleu et Blanc*

M. Yves Sigouin s’en informe.

Le Maire explique que le promoteur Michel Perras propose un développement. Une offre d’achat est en cours pour ce terrain de 407000 m2.

PG réfère à une discussion avec ce monsieur et décrit le projet :

10 terrains de 100000 p2 ou plus pour les riverains du lac des 3 Montagnes.

1 quai par terrain riverain.

2 terrains riverains au lac Clément.

16-18 terrains en 2ème et 3ème ligne avec accès pédestre notarié pour le lac des 3 Montagnes. George Bélec ajoute que ce sentier rejoindrait celui du lac Clément.

Construction d’un nouveau chemin à partir de la route des Érables pour donner accès aux terrains.

L’APEL recommandera de s’assurer que le sentier soit pédestre exclusivement, sans quai d’aucune sorte, sans embarcation de quelque type que ce soit et sans bouée ou quelconque pièce flottante autre.

Yves Sigouin craint toutefois qu’une « marina » voit le jour au bout du sentier et appelle à la vigilance.

**6-Adoption du procès-verbal de l’AGA du 2023-07-23**

Gilles Massicotte propose l’adoption. Appuyé par Simon Éthier.

**7-Rapport d’activités du CA**

PG rappelle que la mission de l’APEL est d’informer et de mobiliser. Elle n’a aucun pouvoir législatif ou policier. Elle travaille conjointement avec la municipalité pour la protection de l’eau et de l’environnement.

**7a-qualité et tests d’eau 2024**

2 stations pour la transparence montrent une visibilité à 6,5 m pour les premiers tests de juin. La prise de température est de 72 degrés à 5 pieds de profondeur et chute drastiquement à 20 pieds. Les taux pour le phosphore, la chlorophylle et le carbone dissous sont excellents.

Bactéries : 40 prélèvements pour E.Coli faits en 2023.

Très bons résultats.

2 endroits à surveiller : Baie des sédiments et descente Mont Lac.

Les prélèvements sont effectués lorsque les conditions sont propices soit après des pluies fortes ou aux alentours du congé de la construction.

*Interventions :*

Lisanne Gagnon s’interroge sur l’impact du Lac Boisseau sur le lac des Trois Montagnes en regard de ces paramètres. CB répond aucun car ce lac est plus pur que le nôtre.

Nathalie Lanthier demande pourquoi l’eau est jaunâtre.

Pas de réponse claire. Sédiments? Électrolytes? Il ne semble pas y avoir de lien entre coloration et pureté.

François Monette déclare avoir vu des campeurs laver du linge dans les affluents du lac des 3 Montagnes.

Sylvie Rodrigue demande si d’autres associations font ces tests bactériologiques.

CB dit non. L’APEL paie pour ces tests. Cependant, certaines municipalités défraient les coûts pour ces manœuvres.

Ceci motive M. Yves Sigouin à suggérer que la cotisation de L’APEL devrait être intégrée au compte de taxes des riverains par réglementation municipale. Il s’agit à la fois de conscientisation et de mesure de protection pour les riverains qui puisent leur eau au lac.

Martin Lavoie veut que l’APEL discute ce sujet avec la Municipalité. RG mentionne que les résultats des tests sont disponibles sur le site internet de l’APEL.

Il y a 78% des riverains qui puisent leur eau potable dans le lac selon un sondage conduit par l’APEL.

Lisanne Gagnon est préoccupée du manque de suivi par la Municipalité quant aux inspections des installations septiques. Il est recommandé de participer aux séances du Conseil ainsi que d’envoyer des courriels à ce sujet. L’APEL ne peut qu’offrir du soutien et faire pression en ce sens.

George Bélec informe M. Legault que l’Iles des Falaises est soumise à un règlement provincial obligeant la vidange des fosses septiques aux 2 ou 4 ans et donne l’exemple de son propre système de champ épuratoire.

**7b-espèces exotiques envahissantes**

PG présente la carte des lacs contaminés environnants.

Il remercie Sylvie Rodrigue et Gilles Massicotte ainsi que tous les bénévoles qui inspectent le lac à la recherche d’espèces envahissantes.

Le lavage de tout type d’embarcation ainsi que l’utilisation des barrières contribuent à protéger notre lac.

Céline Brunet s’interroge sur la discussion avec la Municipalité en ce qui a trait aux descentes privées. Suite à des dénonciations anonymes, qui sont encouragées, l’APEL a rapporté des descentes illégales à la Municipalité qui se penche sur ce problème.

**7c-vignettes et gestion des barrières**

RG remercie George Bélec pour le soutien dans le fonctionnement de la plateforme de prise de RV. Il souligne l’importance de bien y indiquer le # de vignette ainsi que le nom du concessionnaire (le cas échéant). Ceci permet de rationnaliser le travail des bénévoles à certaines occasions car certains concessionnaires ont une clé pour les barrières.

Il rappelle qu’un bail de 12 mois est requis pour permettre la mise à l’eau d’une embarcation.

Les statistiques de mise à l’eau sont comparables à celles de l’an passé à pareille date. Il y a eu 124 ouvertures depuis le début de la saison au 2024**-**06-07. Celles-ci se déroulent généralement bien.

On explique à Hélène Rochon qu’un permis et un RV est requis pour la mise à l’eau d’un quai.

Martin Lavoie demande à ce que les détails requis pour la prise de RV pour les mises à l’eau soient disponibles sur le site internet.

LM mentionne que Transport Canada s’assure de l’atteinte des standards de lavage chez les concessionnaires.

**7d-navigation responsable et bouées**

*Vandalisme au niveau des bouées et coût de remplacement*

LM décrit le vandalisme présumé sur 3 bouées et le coût des chaînes de remplacement.

Yves Sigouin questionne le positionnement de certaines bouées sur le parcours de ski. Ceci engendre des conditions de vagues qui rendent périlleuses la pratique du ski nautique.

CB : augmentation du nombre de bateaux de wake à 58 actuellement.

LM : besoin de diminuer le nombre de bateaux de wake qui circulent de front dans le tracé.

CB : le nouveau parcours de ski est près du développement résidentiel envisagé.

M. Schneider propose à LM de l’aider à déplacer des bouées.

**7e-analyse du Ministère de la Faune**

CB : Le Ministère procédera gratuitement à l’analyse de notre lac en 2025 afin de déterminer quelles espèces ciblées seraient les meilleures à introduire en 2026.

**7f-coupes forestières**

CB présente la carte des coupes envisagées par le gouvernement. Ceci complète la présentation du maire en début d’assemblée. Les claims miniers demeurent une préoccupation. Vigilance requise.

**8-présentation de l’état des recettes et déboursés pour l’exercice terminé le 31 décembre 2023 et situation financière actuelle**

VF présente les résultats financiers. Ceci est confirmé par Céline Brunet, vérificatrice.

Lisanne Gagnon demande s’il est possible d’obtenir un rabais chez H2Lab pour les analyses d’eau en étant membre de l’APEL.

**9-Démissions, nominations et élections au CA**

Julie Beaudoin propose et Gilles Massicotte appuie le renouvellement des membres du CA actuel.

Simon Éthier propose et Martin Lavoie appuie la nomination de Céline Brunet comme vérificatrice.

**10-varia**

On discute le désir de renouveler l’épluchette ou autre événement similaire pour la saison. Pas de consensus sur le moment le plus propice.

**11-levée de l’assemblée**

M. Gilles Massicotte propose la levée de l’assemblée à 12h05.

Robert Lepage, secrétaire d’assemblée